

## INTERPELLATION

### Quand la place du Château cessera-t-elle d'être un parking ?

---

**La place du Château est l'un des endroits emblématiques de Lausanne. Pourtant, elle est exclusivement affectée au stationnement automobile. Les autorités cantonales et communales ont reconnu depuis longtemps la nécessité d'une requalification de cette place. Il s'agit donc de savoir quand cette requalification sera effectuée.**

Située en partie sur le domaine public communal (DP n° 877) et en partie sur une parcelle cantonale (n° 10'290), la place du Château est un espace public majeur. Cette place est en effet l'une des plus anciennes de Lausanne. Bordée du Château Saint-Maire, du Parlement cantonal et de la Préfecture, elle revêt une grande importance symbolique et patrimoniale et est d'ailleurs classée comme monument historique, au même titre que le Château Saint-Maire et son esplanade. Elle constitue aussi un lieu touristique important en raison de sa position au nord de la Cité, qui en fait le prolongement naturel d'une visite de la Cathédrale<sup>1</sup>.

Mais malgré son caractère emblématique, la place du Château est exclusivement affectée au stationnement automobile, sans que cela s'explique par des nécessités pratiques, puisqu'elle est accessible en transports publics (p. ex. depuis l'arrêt du bus 16 à la rue de la Barre et les arrêts Riponne-Maurice Béjart et Bessières du M2), et se trouve à proximité de plusieurs parkings, dont celui de la Riponne.

Les autorités cantonales et communales ont reconnu depuis longtemps que cette situation n'était pas satisfaisante.

Ainsi, dans sa réponse d'avril 2017 à une interpellation déposée à ce sujet au Grand Conseil en 2016, le Conseil d'Etat s'est déclaré en faveur d'une requalification de la place du Château, tout en soulignant que la Ville de Lausanne jouerait un rôle fondamental à cet égard, en raison de ses prérogatives en matière d'urbanisme et de mobilité et de la nécessité d'intégrer le réaménagement de cette place dans sa réflexion plus globale sur les places voisines. Le Conseil d'Etat a ajouté qu'une collaboration formelle avec la Ville de Lausanne serait entreprise lors de la législature 2022-2027<sup>2</sup>. A la suite de cette réponse, le Grand Conseil a émis le vœu, en janvier 2019, que le Conseil d'Etat entame une démarche conjointe avec la Ville de Lausanne en vue de la requalification de la place du Château.

---

<sup>1</sup> Réponse de la Municipalité du 17 mars 2016 à l'interpellation de Valéry Baud et consorts « *Quelle Place du Château en 2018 ?* », p. 1 s. ; réponse du Conseil d'Etat du 5 avril 2017 à l'interpellation d'Etienne Räss « *La Place du Château à Lausanne après la construction du nouveau Parlement et la rénovation du Château : retour à la case départ ?* », p. 2.

<sup>2</sup> Réponse du Conseil d'Etat du 5 avril 2017 à l'interpellation d'Etienne Räss « *La Place du Château à Lausanne après la construction du nouveau Parlement et la rénovation du Château : retour à la case départ ?* », p. 3.

De son côté, la Municipalité de Lausanne a répondu en octobre 2018 à une résolution du Conseil communal relative à la requalification de la place du Château<sup>3</sup>, en affirmant qu'elle prendrait contact à ce sujet avec le canton, une fois que l'étude de diagnostic urbain du centre-ville lancée à la suite du préavis « Rue vivantes I » aurait été menée à terme. Achevée en 2021, cette étude a relevé le fort potentiel de requalification de plusieurs espaces publics emblématiques où les véhicules automobiles, notamment stationnés, occupaient un espace disproportionné. Sur cette base, la Municipalité a déclaré, dans son rapport-préavis Stratégie de requalification des espaces publics<sup>4</sup> (adopté le 7 février 2023 par le Conseil communal) vouloir étudier dans leur globalité les espaces publics de la Cité et de ses abords, y-compris la Place du Château. Le réaménagement de cette place a également été mentionné à titre illustratif en page 38 du programme d'actions du Plan directeur communal (PDCoM).

La requalification de la place du Château correspond aussi au souhait des usagers et usagères de la Cité. En effet, lors d'une enquête de satisfaction menée auprès d'eux en 2020, ces personnes ont qualifié la Place du Château d'endroit le moins agréable de la Cité, en raison de son affectation comme parking<sup>5</sup>.

Et de fait, l'affectation de la place du Château au seul stationnement automobile constitue une anomalie, à laquelle il convient de remédier dès que possible. En effet, une requalification s'impose tout d'abord pour mettre en valeur un lieu chargé d'histoire, qui devrait constituer une des vitrines de Lausanne, surtout à présent que le Parlement cantonal a été reconstruit, que la Préfecture et le Château Saint-Maire ont été rénovés et que la transformation des places de la Riponne et du Tunnel est en bonne voie. La fin du « tout voiture » sur la place du Château est ensuite nécessaire et urgente pour réaliser les objectifs de développement du centre-ville conformément au Plan climat et au PDCoM, en réduisant l'emprise des transports individuels motorisés, et en luttant contre les îlots de chaleur par le renforcement de l'arborisation et la perméabilisation des sols. Enfin, on peut se demander si la requalification de la place du Château n'est pas aussi commandée par des impératifs légaux, puisque, selon le plan d'affectation cantonal/communal, sa partie propriété du canton est classée en zone de verdure (parcs et espaces de détente)<sup>6</sup>.

La présente interpellation a dès lors pour objet de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Des discussions ont-elles été entamées entre la Municipalité et le Conseil d'Etat, en vue de la requalification de la place du Château ?
- 2) Si non, pourquoi et est-il alors prévu d'entamer prochainement ces discussions ?
- 3) Si oui, où en sont ces discussions ?

---

<sup>3</sup> Résolution de Valéry Beaud intitulée "Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne contact avec le Canton afin de voir dans quelle mesure une requalification de la Place du Château peut être réalisée, en lien avec la rénovation des bâtiments qui l'entourent", adoptée par le Conseil communal le 10 mai 2016".

<sup>4</sup> En réponse au postulat de Valéry Beaud intitulé "Pour une véritable stratégie de requalification de l'espace public" du 31 août 2016, qui demandait notamment la requalification de la Place du Château.

<sup>5</sup> CBRE, *Diagnostic d'usage et enquête auprès des usagers de la Cité*, pp. 20, 23 et 33.

<sup>6</sup> <https://www.rdppf.vd.ch/portail.aspx>

- 4) Par conséquent, la Municipalité peut-elle indiquer dans quel délai elle estime que la place du Château sera définitivement réaménagée ?
- 5) Dans l'intervalle, la Municipalité envisage-t-elle de supprimer les places de parc figurant sur la partie de la place du Château située sur le domaine public communal et d'installer sur l'espace ainsi libéré des aménagements provisoires pour les usagers et usagères de la Cité ?
- 6) La Municipalité estime-t-elle que le réaménagement rapide de la place du Château s'inscrirait dans la continuité logique de la requalification récente de la rue Cité-Devant, qui a mené à la fermer à la circulation générale ?

Lausanne, le 9 novembre 2023

Ariane Morin



Valéry Beaud



Oleg Gafner



Franziska Meinherz



Johann Dupuis



Samuel de Vargas



Vincent Vouillamoz

